

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052401 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- CULTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame Mélanie MULOWSKY, Vice-Présidente en charge de l'accès à la culture, présente les subventions étudiées en Commission culture, et proposées au vote :

| ASSOCIATION | MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|---|-----------------------------------|---|
| L'œuf au riz | 250,00 € | 250,00 € |
| Village du Ciel | 3 348,00 € | 3 348,00 € |
| Musée du Bois Tiffrais | 2 700,00 € | 2 700,00 € |
| Arts Metiss (fonctionnement) | 2 200,00 € | 2 200,00 € |
| Arts Metiss - Festival des Solidarités | 1 350,00 € | 1 350,00 € |
| Les Joyeux Vendéens | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| N'Joy Festival | 3 500,00 € | 3 500,00 € |
| Patrimoine et Savoirs du Bocage | 2 200,00 € | 2 200,00 € |
| Les Pépites du Bocage | 2 600,00 € | 2 600,00 € |
| Solenne et le goût de l'autre | 300,00 € | 300,00 € |
| Vent des Cirques | 450,00 € | 450,00 € |
| Jeux Roule | 200,00 € | 200,00 € |
| La Cave à Jeux | 200,00 € | 200,00 € |
| Au four et au moulin - Festival Meunier tu dors | 700,00 € | 700,00 € |
| Total Commission Culture | 21 998,00 € | 21 998,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mélanie MULOWSKY,

Madame Michelle Devanne qui a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Claude a souhaité ne pas prendre part au vote.

Le Bureau communautaire, à 2 voix contre et 12 voix pour :

VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

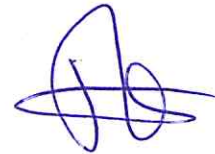
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052402 - VOTE DE SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- SPORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente, présente les subventions étudiées en Commission Sports, et proposées au vote :

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240507-BC07052402-DE

CCPP SLO

| ASSOCIATION | MONTANT ETUDIE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|--|--|--|
| Pouzauges Bocage Football Club - Déplacements | 9 000,00 € | 8 000,00 € |
| Pouzauges Bocage Football Club - Communication | 8 000,00 € | 8 000,00 € |
| Monsieur Valentin SICOT (cyclisme) | 595,00 € | 595,00 € |
| Pouzauges Twirling Bocage | 4 030,00 € | 3 110,00 € |
| Total Commission Sports | 21 625,00 € | 19 705,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à 1 voix contre, et 13 voix pour :
VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 05/06/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052403 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement, présente les subventions étudiées en Commission, et proposées au vote :

| ASSOCIATION | MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Club entreprises du Pays de Pouzauges | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| Total Commission Aménagement | 5 000,00 € | 5 000,00 € |

Il est en outre proposé de renouveler l'adhésion au Club Entreprises du Pays de Pouzauges pour 160 euros, pour l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Lionel GAZEAU, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.
- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion pour 2024 au Club Entreprises du Pays de Pouzauges pour 160 euros.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays...
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052404 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- TRANSITIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-président en charge des transitions, présente les subventions étudiées en Commission, et proposées au vote :

| ASSOCIATION | MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|-------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Electrons Verts du Bocage | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Total Commission Transitions | 1 500,00 € | 1 500,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BLANCHARD, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

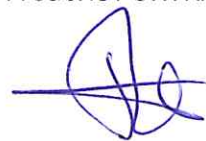
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente du CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052405 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- SUBVENTIONS DIVERSES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente, présente les subventions suivantes proposées au vote :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240507-BC07052405-DE



| ASSOCIATION | MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|--|-----------------------------------|---|
| Comité de jumelage Pouzauges-Puertollano | 4 000,00 € | 4 000,00 € |
| Petites Cités de Caractère | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| CAREA - Fête du Chocolat | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| Total Subventions diverses | 10 000,00 € | 10 000,00 € |

Madame Michelle Devanne qui a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Claude a souhaité ne pas prendre part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052406 - EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE
POUZAUGES - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Vu la délibération n° CC26092301 du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023 approuvant le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Vu la délibération n° BC20022401 du Bureau Communautaire du 20 février 2024 sollicitant une subvention DETR-DSIL pour le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Vu la délibération n° BC26032401 du Bureau Communautaire du 26 mars 2024 sollicitant une subvention auprès du Département de la Vendée, pour le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges,

Monsieur Jean-Louis ROY, vice-président en charge des Solidarités, expose que dans le cadre de l'extension de la Maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges, deux subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR-DSIL) et auprès du Département de la Vendée.

Le dossier présenté pour la campagne DETR-DSIL 2024 a été retenu, pour un montant de subvention de 311 174,22 euros. Un montant de 60 000,00 euros a été sollicité auprès du Département de la Vendée.

La Région Pays de la Loire peut également être sollicitée sur ce projet, dans le cadre du dispositif d'aide sectorielle en faveur des maisons de santé pluriprofessionnelles. Le taux de subvention est de 25 %, plafonné à 50 000 euros.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement comme suit :

| | <u>DEPENSES</u> | | <u>RESSOURCES</u> | |
|---|--|--------------|----------------------------------|---------------------------|
| Maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges - Extension | Maîtrise d'œuvre | 77 800,00 € | Subvention Etat - DETR-DSIL 2024 | 311 174,22 € (35,56 %) |
| | Travaux - gros œuvre | 187 500,00 € | Subvention Département | 60 000,00 € (6,86 %) |
| | Travaux - étanchéité | 111 300,00 € | Subvention Région | 50 000,00 € (5,71 %) |
| | Travaux - Isolation Thermique par l'Extérieur | 27 000,00 € | Autofinancement | 453 825,78 € (51,87 %) |
| | Travaux - Menuiserie Aluminium - Serrurerie | 63 700,00 € | | |
| | Travaux - Menuiserie intérieure bois | 42 100,00 € | | |
| | Travaux - Cloisons sèches | 64 500,00 € | | |
| | Travaux - Plafonds suspendus | 10 100,00 € | | |
| | Travaux - Revêtements de sols collés | 20 700,00 € | | |
| | Travaux - Peinture - Revêtements muraux | 16 300,00 € | | |
| | Travaux - Electricité | 52 200,00 € | | |
| | Travaux - Chauffage ventilation | 89 300,00 € | | |
| | Travaux - Plomberie sanitaires | 28 500,00 € | | |
| | Prestation supplémentaire 1 - Climatisation des cabinets | 30 000,00 € | | |
| Prestation supplémentaire 2 - Panneaux photovoltaïques | 24 000,00 € | | | |

| | | | | |
|--|---------------------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| | Provision pour travaux en site occupé | 30 000,00 € | | |
| | TOTAL DEPENSES | 875 000,00 € | TOTAL RESSOURCES | 875 000,00 € |

Le plan de financement respecte le seuil d'autofinancement minimum de 20 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis ROY,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre du projet « *Extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Pouzauges* », pour un montant de 50 000,00 euros et le plan de financement modifié de l'opération,
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès de la Région,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérange SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérange Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052407 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC09042418 du Conseil de communauté du 09 avril 2024 relative à l'évolution des aides à la réhabilitation des assainissements non-collectifs,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auburger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de

la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

| N° de Dossier | Nom du demandeur | Commune du projet | Montant travaux TTC | Montant de l'aide Com Com |
|---------------|--------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| 2024/ANC02 | DOUSSAINT Jacques | LA FLOCELLIERE - SEVREMONT | 10 175,10 € | 2 035,02 € |
| 2024/ANC03 | RAPIN Denis | ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT | 11 979,00 € | 2 395,80 € |
| 2024/ANC04 | POIRIER Evelyne | LE BOUPERE | 17 512,00 € | 2 400,00 € |
| 2024/ANC05 | GAUTRON Stanislas | MONTOURNAIS | 13 456,30 € | 600,00 € |
| 2024/ANC06 | GAUTHIER Héloïse | LE BOUPERE | 10 567,80 € | 528,39 € |
| 2024/ANC07 | LORIEUX Pierre | ST MICHEL MONT MERCURE - SEVREMONT | 11 010,00 € | 550,50 € |
| 2024/ANC08 | VALEAU Laurent | REAUMUR | 10 528,00 € | 1 052,80 € |
| 2024/ANC09 | FRIMAUDEAU Angélie | SAINT MESMIN | 14 701,50 € | 600,00 € |
| TOTAUX | | | 99 929,70 € | 10 162,51 € |

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 10 162.51 €,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

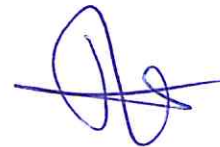
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 30 avril 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052408 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 3 745 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

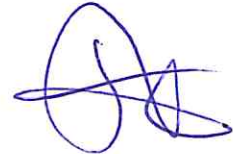
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

**Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052409 - OPAH 2020-2024 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'avenant n°1 signé le 10 décembre 2021, relatif à l'ajustement des objectifs année 2 et 3,

Vu l'avenant n°2 signé le 01 mai 2023, prolongeant l'opération jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu l'avenant n°3 signé le 20 décembre 2023, relatif à l'ajustement des objectifs pour les années 4 et 5,

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240507-BC07052409-DE

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Monsieur Jean-Claude Marchand, vice-président du Pôle aménagement du territoire expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif de l'aide accordée au propriétaire figure en annexe de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le versement de cette participation à hauteur de 6 000 € de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès du propriétaire, telle qu'elle figure dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

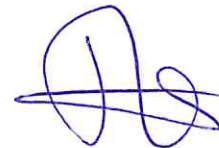
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

**Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16
Membres présents : 14
Votants : 15
Quorum : 9

Date de convocation : 30 avril 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052410 - CESSION D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE TSM SUR LA ZONE INDUSTRIELLE MONTIFAUT - VENDEOPOLE A POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 1.5 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCPP sont supérieurs à 50 000 € HT et inférieurs ou égaux à 200 000 € HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget »

Vu la délibération n°CC09042412 du Conseil de communauté du 09 avril 2024 approuvant le prix de vente à 11.50 € HT / m²,

Vu l'avis favorable de la commission économie territoriale en date du 03 octobre 2023, pour la cession de ces parcelles avec maintien de la haie bocagère et des arbres d'intérêt,

Vu l'avis des domaines en date du 23 avril 2024, estimant ce bien à 19 343 €, arrondis à 19 500€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur Lionel Gazeau vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire expose que l'entreprise TSM représentée par Monsieur Frédéric PUICHAUD, est implantée à La Gare à LA MEILLERAIE TILLAY sur un terrain de plus d'un hectare.

Le site a subi un important incendie durant l'été 2023 les obligeant à se questionner sur le maintien de l'activité sur site.

L'entreprise TSM est également implantée sur la zone industrielle de Montifaut à POUZAUGES. Elle fait l'acquisition d'une parcelle du Vendéopôle pour rapatrier l'ensemble de l'activité et des équipements sur le site de Pouzauges.

Pour que leur projet soit viable, ils sollicitent la Communauté de communes pour faire l'acquisition de plusieurs petites parcelles cadastrées :

- 182 AT 51 de 68 m²
- 182 AT 52 de 680 m²
- 182 AT 53 p de 328 m²
- 182 AT 62 p de 606 m²

Le bornage a été réalisé à la charge de l'acquéreur début 2024. La cession concerne désormais une surface totale de 1 682 m².

Ainsi, il est proposé au Bureau communautaire la cession des parcelles sus mentionnées pour une surface totale de 1 682m².

**Après avoir entendu l'exposé,
Après un vote à mains levées,**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession des parcelles cadastrées 182 AT 51 de 68 m², 182 AT 52 de 680 m², 182 AT 53 p de 328 m² et 182 AT 62 p de 606 m², d'une surface totale de 1 682 m² au prix de 11.50 € HT le m² soit un montant de 19 343 €, arrondis à 19 500 € HT, à l'entreprise TSM représentée par Monsieur Frédéric PUICHAUD ou toute autre personne pouvant s'y substituer,**
- **CHARGE Madame la Présidente de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou son/sa représentant(e), à signer tout document relatif à cette cession.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

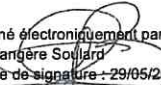
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le
ID : 085-248500464-20240507-BC07052410-DE

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT


Signé électroniquement par :
Bérangère Souillard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 13

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052411 - ADHESION A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'attribution 2.3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions à des associations, n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23 000 € par an. Le bureau pourra assortir l'octroi de subvention à la conclusion d'une convention d'objectifs »

Madame Céline Reveau vice-présidente en charge du Pôle Solidarités expose qu'en 2015, la Ville de Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée, s'est lancé un défi : celui de forger la citoyenneté de ses jeunes. Pour cela, elle a imaginé le projet « Passeport du Civisme ».

Depuis, ce passeport s'est déployé dans de nombreuses communes de France. Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose à tous les élèves de CM2 un parcours d'un minimum de 5 actions à réaliser, individuellement ou collectivement, tout au long de l'année scolaire.

La commune de Pouzauges s'est lancée en 2018. Depuis les communes de Sèvremont, Monsireigne, Réaumur, Montournais et Tallud Sainte Gemme se sont également lancées dans cette belle aventure citoyenne. Le Boupère va également lancer son passeport à la rentrée prochaine.

Dans son projet de territoire, la CCPP s'engage également dans des actions citoyennes. Des projets comme le parcours Ecl'Or, le parcours de promotion à la santé sont menés dans les établissements scolaires.

Il est proposé au Bureau communautaire comme pour les deux dernières années, d'adhérer à l'Association des Maires pour le civisme, pour traduire sa volonté d'accompagner l'éveil à la citoyenneté pour tout le territoire.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association des Maires pour le Civisme (AMC),**
- **AUTORISE de verser à l'AMC la cotisation de 1 000 € euros au titre de l'année 2024,**
- **AUTORISE Madame la Présidente et/ou son représentant(e) à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,


Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérandère SOULARD**

**Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT**

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays...
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 12

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Mélanie MULOWSKY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052412 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE CONTRACTUEL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23 2°,

Vu l'attribution 3.1 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 (besoin occasionnel ou saisonnier) dans la limite des crédits inscrits au budget »

Madame la Présidente expose que compte-tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour le Manoir de Réaumur, deux postes de saisonniers sont nécessaires pour assurer l'accueil physique et téléphonique du public, tenir la caisse, tenir la boutique/café, la médiation auprès du public individuel et ponctuellement auprès du public groupe.

Afin de pallier la charge de travail saisonnière en espaces verts et d'assurer la continuité du service pendant la période des congés d'été, il est également proposé l'ouverture d'un poste pour la période du 15 juin au 30 septembre 2024.

Une date de fin de contrat au 30 septembre 2024 offre un laps de temps pour assurer le remplacement de l'apprenti présent depuis 3 ans et dont le contrat se termine le 31 août 2024.

Pour ces motifs, il est proposé l'ouverture de trois postes de non-titulaires dont les volumes horaires et les périodes figurent dans le tableau ci-dessous :

| POLE | POSTE à OUVRIR | NATURE du POSTE | TEMPS DE TRAVAIL | NBRE | DATE D'EFFET |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------|------|---|
| Manoir de Réaumur | Adjoint territorial du Patrimoine | Contractuel | Temps complet | 1 | Du 1er juillet au 22 septembre 2024 |
| Manoir de Réaumur | Adjoint territorial du Patrimoine | Contractuel | Temps complet | 1 | Du 17 juin au 28 août 2024+ 21 et 22 septembre 2024 |
| Espaces Verts | Adjoint technique | Contractuel | Temps complet | 1 | Du 15 juin au 30 septembre 2024 |

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité SE PRONONCE sur la création de 3 postes saisonniers pour les services et dans les conditions (quotité de travail et durée du contrat) exposés ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

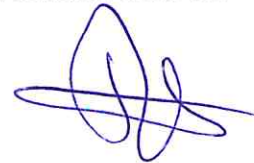
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mai à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 30 avril 2024

Membres présents : 14

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne ROY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Frédéric PORTRAIT.

Délibération n°BC07052413 - VOTE DE SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 EUROS POUR 2024
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MONDIAL DE MONTAIGU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente, présente la subvention exceptionnelle étudiée en Commission Sports au sujet du Mondial Minimes de Montaigu, et proposée au vote :

| ASSOCIATION | MONTANT ETUDIE PAR LA COMMISSION | MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE |
|--|--|--|
| Pouzauges Bocage Football Club - Mondial Minimes | 10 000,00 € | 7 413,00 € |
| Total Commission Sports | 10 000,00 € | 7 413,00 € |

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à 1 voix contre, et 13 voix pour :

VOTE la subvention indiquée dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2024.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance
Frédéric PORTRAIT

Signé électroniquement par :
Bérandère Soulard
Date de signature : 05/06/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification